



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 23 mai 2013 — N° 56

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Pelletier (Rimouski) fait une déclaration concernant Olivier Cloutier, jeune scientifique de Rimouski.

M. Bergman (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la compagnie Jack Victor Limitée.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration concernant les performances exceptionnelles de la Polyvalente de Matane à la finale régionale de Secondaire en spectacle.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe Sparta de Monteuil.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration concernant La Marche de la mémoire.

23 mai 2013

Mme Gadoury-Hamelin (Masson) fait une déclaration concernant les Rendez-vous Pharmaprix 50+ en action.

Mme David (Gouin) fait une déclaration concernant l'intégration des personnes sourdes et malentendantes à la société québécoise.

Mme Trudel (Charlesbourg) fait une déclaration concernant une résidente de Charlesbourg qui célébrera bientôt ses 100 ans.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration concernant les 14 ans de succès pour Le Tremplin de Dégelis.

Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration afin de souligner les récipiendaires du gala de l'Association des auteurs de la Montérégie.

À 9 h 56, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 15.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 22 mai 2013, que lui a adressée M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, l'informant de la nomination de M. François Bonnardel, député de Granby, à la fonction de whip du deuxième groupe d'opposition depuis le 22 mai 2013;

(Dépôt n° 731-20130523)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 23 mai 2013;

(Dépôt n° 732-20130523)

Le calendrier des travaux de l'Assemblée, pour l'année 2013-2014.

(Dépôt n° 733-20130523)

Dépôts de pétitions

M. Villeneuve (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 119 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification des lois et règlements concernant le fait de vivre maritalement pour les personnes vivant de l'aide sociale.

(Dépôt n° 734-20130523)

Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 687 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'annulation des accusations et des peines reçues lors de la grève étudiante.

(Dépôt n° 735-20130523)

23 mai 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le financement des organismes communautaires autonomes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 008 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Drolet (Jean-Lesage);
(Dépôt n° 736-20130523)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 5 344 citoyens et citoyennes des circonscriptions d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda-Témiscamingue, par M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).
(Dépôt n° 737-20130523)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Goyer (Deux-Montagnes) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 485 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition du poste de lieutenant-gouverneur.
(Dépôt n° 738-20130523)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, à la séance du 22 mai 2013, sur la motion proposée par Mme Daneault (Groulx) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

23 mai 2013

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux tienne des consultations particulières à compter du mercredi 5 juin 2013 sur la gestion du Centre hospitalier de l'Université de Montréal par l'actuel directeur général et qu'à cette fin, la Commission entende le directeur général du CHUM, le ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'exposé du ministre de la Santé et des Services sociaux soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 90 minutes;

QUE l'exposé du directeur général du CHUM soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 90 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants, le cas échéant, soit de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE la commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 14 juin 2013 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **41** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

23 mai 2013

Motions sans préavis

M. Le Bouyonnec (La Prairie) présente une motion concernant la gouvernance de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Pagé (Labelle), conjointement avec M. Iracà (Papineau), Mme Trudel (Charlesbourg) et Mme David (Gouin), présente une motion concernant la Journée Bon départ des marchands Canadian Tire du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne), conjointement avec M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Daneault (Groulx) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue, le 26 mai prochain, de la Marche de la Mémoire;

QU'elle salue cette initiative qui permet de sensibiliser la population du Québec à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées;

Et finalement, qu'elle réitère tout son soutien aux personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, ainsi qu'à leurs proches.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

23 mai 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Gouin), conjointement avec M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du niveau historique de concentration de CO₂ dans l'atmosphère qui a franchi le cap des 400 particules par million (ppm), un niveau qui ne permettra pas de contenir le réchauffement planétaire à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels;

Reconnaissant le rôle de l'activité humaine dans les changements climatiques, que l'Assemblée nationale presse le gouvernement du Québec et les acteurs économiques de prendre les mesures nécessaires pour renverser la tendance, notamment en réduisant la dépendance au pétrole.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Arcand (Mont-Royal), conjointement avec M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie et M. Le Bouyonne (La Prairie), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 2^e édition de C2-Mtl, une conférence d'envergure internationale qui met en lumière le leadership de notre métropole en matière de créativité et de commerce. L'événement s'est déroulé à Montréal du 21 au 23 mai 2013.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

23 mai 2013

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 42, Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie, procède à des consultations particulières les 29 et 30 mai et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Grand Conseil des Cris Eeyou Istchee
Conférence régionale des élus de la Baie-James
M. Steve Gamache, maire de Chapais
Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau
M. Gérard Lemoyne, maire de Lebel-sur-Quévillon et
de la municipalité de la Baie-James
M. René Dubé, maire de Matagami
M. André Elliott, président de la localité de Villebois et
Mme Cécile Philippon, présidente de la localité de Valcanton
M. Normand Lacour, président de la localité de Radisson

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour le Grand Conseil des Cris Eeyou Istchee soit de 20 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit de 55 minutes.

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 29 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

23 mai 2013

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre délégué aux Régions soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 27, Loi sur l'économie sociale;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 36, Loi sur la Banque de développement économique du Québec;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 35, Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits.

23 mai 2013

Mme Thériault, leader adjointe de l'opposition officielle, soulève une question de Règlement concernant la convocation de la Commission des finances publiques sur le projet de loi n° 25, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre, M. Cousineau, deuxième vice-président, prend la question en délibéré.

M. le président rend une directive à la suite d'une question soulevée par le leader du deuxième groupe d'opposition le 7 mai 2013 concernant l'absence au *Feuilleton et préavis* du mandat confié à la Commission de l'administration publique d'entendre les membres du comité sur les conditions d'emploi des titulaires d'emplois supérieurs en provenance de l'extérieur de la fonction publique à la suite de l'adoption d'une motion, le 17 avril dernier, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Toute motion adoptée par l'Assemblée devient soit un ordre, soit un souhait. Pour qu'un mandat confié par l'Assemblée à une commission soit inscrit au *Feuilleton et préavis*, il faut que la motion adoptée soit un ordre, c'est-à-dire qu'elle enjoigne à la commission de faire quelque chose.

Or, le premier objet de la motion constitue un souhait puisque lorsqu'il s'agit d'un domaine relevant exclusivement de l'exécutif, ce dernier n'est pas strictement tenu de donner suite à une motion adoptée par l'Assemblée.

La question à trancher est de déterminer si le second objet de la motion peut, lui, constituer un ordre qui confierait un mandat à la Commission de l'administration publique indépendamment du premier objet de la motion.

C'est en vertu de l'article 146 du Règlement qu'un tel mandat peut être confié. Toutefois, une motion présentée en vertu de l'article 146 du Règlement doit avoir un seul objet. Comme la motion adoptée le 17 avril dernier comporte deux objets, soit un premier concernant l'élargissement du mandat d'un comité et un second concernant l'étude par la Commission de l'administration publique du rapport du comité, la motion adoptée ne peut en être une faite en vertu de l'article 146. Pour ce motif, elle ne peut constituer un ordre de l'Assemblée.

23 mai 2013

Même si ce motif technique est suffisant pour décider que la motion constitue un souhait et non un ordre de l'Assemblée, il importe de souligner que le libellé d'une motion est l'élément fondamental à considérer pour déterminer la nature d'une motion. Dans le présent cas, le deuxième objet de la motion n'est pas libellé de manière à constituer un ordre de l'Assemblée. Le libellé de la motion semble suggérer qu'une autre motion de l'Assemblée serait nécessaire pour donner le mandat à la commission. C'est pourquoi, même si la motion n'avait comporté que ce deuxième objet, ce dernier n'aurait pas pu constituer un ordre de l'Assemblée.

Puis M. Cousineau, deuxième vice-président, rend une décision à la suite d'une question soulevée par la leader adjointe de l'opposition officielle concernant la convocation, par le leader adjoint du gouvernement, de la Commission des finances publiques pour l'étude détaillée du projet de loi 25, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, au moment où la Commission devait étudier la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le mandat prévu à l'article 292 du Règlement en est un dont la commission peut se saisir d'elle-même et laisse aux membres de la commission le soin d'organiser le déroulement des travaux alors que le mandat de procéder à l'étude détaillée d'un projet de loi est confié par l'Assemblée en vertu de l'article 243. Or, l'article 146 du Règlement prévoit explicitement qu'un mandat confié par l'Assemblée est prioritaire.

L'article 147 du Règlement prévoit que la commission qui a reçu un mandat de l'Assemblée est convoquée par son président, sur avis du leader du gouvernement. L'avis du leader indique l'objet, la date, l'heure et l'endroit de la réunion. Il s'agit donc d'une prérogative du leader du gouvernement dans laquelle la présidence ne peut s'immiscer.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

23 mai 2013

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de discuter des observations, conclusions et recommandations du rapport sur les agences de la santé et des services sociaux;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'organisation des travaux de la Commission dans le cadre du mandat sur le rapport *Innover pour pérenniser le système de retraite* (Rapport D'Amours).

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 31 mai 2013, M. Ouellette (Chomedey) s'adressera à Mme Maltais, ministre du Travail, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La politique de laisser-faire du gouvernement péquiste en matière de travail ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance.

Un débat s'ensuit.

23 mai 2013

À 13 heures, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 22 mai 2013, sur la motion de Mme De Courcy, ministre responsable de la Charte de la langue française, proposant que le principe du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne).

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Hamad (Louis-Hébert) à Mme Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, portant sur le sujet suivant : « L'improvisation du gouvernement et les craintes des intervenants à l'égard de la banque péquiste »;

23 mai 2013

- le deuxième, sur une question adressée par M. Arcand (Mont-Royal) à M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « L'inquiétude du milieu économique devant le ralentissement que cause la mise en œuvre de la Loi 1 ».

À 18 h 26, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 28 mai 2013, à 13 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 23 mai 2013, à 14 h 33, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 22 Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Loi visant à favoriser le civisme et certaines dispositions du Code civil relatives à la prescription (*titre modifié*)
- n° 32 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives

Le Président

JACQUES CHAGNON

23 mai 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Daneault (Groulx) :

(Vote n° 41)

POUR - 107

Arcand (PLQ)	Diamond (PLQ)	Léger (PQ)	Richer (PQ)
Bachand (PLQ)	Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Beaudoin (PQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bédard (PQ)	Dubé (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Dubourg (PLQ)	Malavoy (PQ)	(Bonaventure)
Bergman (PLQ)	Duchesne (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duchesneau (CAQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Billette (PLQ)	Dufour (PQ)	Marcotte (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (PLQ)	Dutil (PLQ)	Marcoux (PLQ)	(Arthabaska)
Bolduc (PLQ)	Ferland (PQ)	Marois (PQ)	Schneeberger (CAQ)
(Mégantic)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	Spénard (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	McKay (PQ)	St-Arnaud (PQ)
(Jean-Talon)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Jonquière)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bureau-Blouin (PQ)	(Hull)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Caire (CAQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Traversy (PQ)
Cardin (PQ)	Gendron (PQ)	Ouimet (PLQ)	Trudel (CAQ)
Carrière (PLQ)	Goyer (PQ)	(Fabre)	(Charlesbourg)
Champagne (PQ)	Hamad (PLQ)	Pagé (PQ)	Trudel (PQ)
Chapadeau (PQ)	Hébert (PQ)	Pelletier (PQ)	(Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	Turcotte (PQ)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Pelletier (PQ)	Vallée (PLQ)
Claveau (PQ)	Kelley (PLQ)	(Rimouski)	Vallières (PLQ)
Cloutier (PQ)	Khadir (IND)	Picard (CAQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Kotto (PQ)	Poëti (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Daneault (CAQ)	Larouche (PQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)
David (IND)	Le Bouyonnec (CAQ)	Richard (PQ)	Zakaïb (PQ)
De Courcy (PQ)	Leclair (PQ)	(Duplessis)	
de Santis (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Richard (PQ)	
Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	